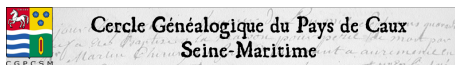


<https://www.geneacaux.fr/spip/spip.php?article414>



Le Privilège de la SAINT ROMAIN

- Comprendre ... - Histoire cachoise - Evénements -



Date de mise en ligne : jeudi 22 février 2018

Copyright © Cercle Généalogique du Pays de Caux - Seine-Maritime - Tous
droits réservés

Le Privilège de la SAINT ROMAIN

Confirmé sous Charles VI en 1394 dans un texte qui mentionne la gargouille pour la première fois, le privilège est validé à nouveau en 1425 par Henri VI d'Angleterre sous le régent Bedford et finalement, en 1512, sous Georges II d'Amboise par Louis XII qui n'avait rien à refuser au neveu de son ami Georges 1er. Et ce rite perdura jusqu'à la Révolution. C'était l'apanage des chanoines de la cathédrale. Au grand dam des conseillers du parlement. Le triomphe de la justice divine sur la justice temporelle.

> >

Cérémonie de la gargouille :

Dix-huit jours avant l'Ascension, quatre chanoines vont "insinuer le privilège" aux autorités judiciaires de la ville. Autrement dit rappeler la coutume à leur bon souvenir. On prend acte. Dès lors, toute exécution, toute procédure judiciaire est gelée. Durant les trois jours des Rogations, nos chanoines visitent les geoles et interrogent les prisonniers.

Ensuite, vient le jour de l'Ascension qui débute par un sermon sur la place de la Haute-Vieille-Tour. Après la Levée de la Fierie sur cette place, le cortège remontait vers la Cathédrale en empruntant la rue de l'Epicerie pour atteindre la place de la Calende. Sur cette place, il tournait vers la gauche pour emprunter la rue de Change actuelle qui portait alors certainement le nom de rue de la Févrierie. Après quoi, le chapitre se retire en sa salle capitulaire. On entend les quémanteurs. Puis on délibère à huis-clos. On vote. Le nom de l'heureux élu est ensuite écrit sur un parchemin portant le sceau du chapitre et porté par le chapelain de la confrérie de Saint-Romain au Parlement. Nos chanoines, à ce moment, festoyent dans leur bibliothèque.



Après que le prisonnier eut porté les reliques de Saint Romain, il était libre. En 1541, on construisit même un édifice au premier étage duquel le prisonnier présentait les reliques à la foule. C'est la Fierie Saint Romain, encore visible près de la Halle aux Toiles.

Sur les sept siècles qui nous sont connus, le privilège s'est appliqué à plus 350 assassins, quinze voleurs, neuf infanticides, six violeurs, trois faux monnayeurs.

Le monument de la Fierie Saint-Romain est toujours visible à Rouen. Il est adossé au bâtiment de la Halle-aux-Toiles reconstruit à l'époque moderne

> >

Voici l'histoire de quelques uns de ses prisonniers cauchois qui furent graciés :

1507. **Henri Eudet**, dit Lansterlin, né à Dieppe, âgé de 60 ans, marin.

Il avait commis une multitude de pirateries.

En 1505, étant en mer, avec plusieurs de ses camarades, sur le navire La Marie-Gallant, ils avaient attaqué un navire d'Autriche, avaient tué une partie de l'équipage, et s'étaient emparé des marchandises. Sur la plainte de l'archiduc, deux des camarades de Henri Eudet avaient été pendus à Rouen. Pour lui, condamné à mort, comme eux, son habileté reconnue dans la profession de marin fut cause que le roi donna l'ordre de ne le point exécuter.

Dans sa jeunesse, jaloux d'un mousse dont on lui citait la conduite pour exemple, il avait pointé une couleuvrine contre lui, et l'avait tué.

Il avait pris part à un grand nombre de meurtres commis sur mer.

Il se disait clerc tonsuré, et se plaignait fort des juges de l'échiquier, qui prétendaient que, par ses pirateries, il avait encouru la déchéance du privilège de cléricature.

Jacques Hache, son complice, fut délivré aussi.



1535. **Jehan Tilleren**, demeurant à Ocqueville-en-Caux, âgé de 28 ans.

Louis De Houdetot, sous-diacre, fils de monseigneur de Houdetot, avait séduit la femme de Tilleren, ce qui avait forcé ce dernier de quitter Cleuville et d'aller demeurer à Ocqueville, à trois lieues de là, chez le sieur De Catheville, son beau-père. Louis De Houdetot vint y poursuivre la femme qu'il avait séduite, « et il y fréquentoit souventes fois, avec plusieurs mauvais garchons, tant de nuyt que de jour. » A quelque tems de là, Tilleren étant à Rouen, on vint l'avertir que Louis De Houdetot avait battu les domestiques de la dame De Catheville. « Lors, il prinst ung hallectrest (corselet de fer battu) et une arbalestre, avec ung garrot, et bailla à ung nommé Justin, qui l'accompagnoit, unes brigandines et une hallebarde. Accompagné de cinq ou six autres, il rencontra Louis De Houdetot dans une rue de Rouen, lascha son arbalestre, et luy transversa le dict garrot tout à travers du corps, du quel coup il mourust peu d'heures après. » Tilleren alla tenir franchise au convent des Jacobins d'Amyens.

1604. **Nicolas Du Toupin**, sieur d'Orival, de la paroisse de Trouville-en-Caux, âgé de 23 ans, demeurant

quelquefois au Vertbosc, quelquefois en la maison du sieur De Fontaine-Martel.

De compagnie avec le sieur Du Manoir, qui en voulait aux sieurs De Cany et De Coutances, parce qu'il chassaient sans cesse dans ses bois, il alla provoquer ces deux gentilshommes ; ils se battirent, deux contre deux, dans le petit bois du Mont-de-l'If. Les sieurs De Cany et De Coutances tombèrent percés de coups.

Une autre fois, étant au Vertbosc, chez le sieur De Bosleville son père, il avait tué un nommé De Blaves qui maltraitait deux lévriers et ne voulait pas les laisser tranquilles, quoiqu'il l'en eût prié plusieurs fois.



Statue de Saint-Romain, portail des Libraires de la cathédrale Notre-Dame de Rouen.

Une compagnie de soldats à pied, commandée par le capitaine Levasseur, était venue à Épinay-sur-Duclair, et cinq soldats de cette compagnie allèrent loger dans un moulin, où ils commirent telles cruautés que le meunier alla implorer l'assistance des sieurs Du Mesnil-Vassé, Du Manoir et Du Toupin ; ils s'y rendirent aussi-tôt, et Du Toupin, voyant un de ces soldats le menacer de sa pique, le tua d'un coup de pistolet.

Il était le fléau du pays. Un jour qu'on le savait au Vertbosc, chez son père, les paysans s'assemblèrent, au son du tocsin, pour le prendre ; mais il était assisté de Pierre Du Toupin, Robert Gondouin et Jean De Lanquetuit ; ils se défendirent vigoureusement. Nicolas Du Toupin parvint à s'échapper. Dans le combat, Pierre Du Toupin fut tué, et Robert Gondouin blessé.

1646. **Pierre Lernault**, âgé de 24 ans, né au Neubosc, au pays de Caux, valet de chambre du sieur De Sermonville ou Salmonville.

S'étant arrêté à boire à la Hénaudière, hameau de Servaville, où il avait une sœur mariée à un nommé Guillaume Lame, il s'enivra, et donna un soufflet à sa sœur qui l'appelait ivrogne. Le mari de celle-ci sauta au collet de Lernault, pour le terrasser. Lernault mit l'épée à la main, et en donna à son beau-frère un coup dans le sein, dont il mourut à l'heure même. Il blessa ensuite, de la même épée, son frère et sa sœur.

1716. **Claude Drouet**, âgé de 66 ans, matelot, né à Dieppe.



La Fête Saint-Romain, carte postale, eau-forte de Charles Pinet.

Il s'était engagé, avec le sieur Augué, capitaine d'un bâtiment marchand, pour servir sur son navire en qualité de matelot, moyennant le prix de 10 livres par mois, tant qu'on serait à terre, et 25 livres quand on serait en mer.

Trois mois s'écoulèrent sans que son capitaine lui donnât un sou ; Drouet avait une femme et des enfants, et il ne savait comment les nourrir. Plusieurs fois il alla à l'auberge de la place Royale (à Dieppe), on logeait le sieur Augué, et lui demanda quelque argent ; celui-ci l'éconduisait toujours. Enfin, un jour « ne sachant plus où donner de la tête pour avoir du pain à ses enfants », Drouet revint à l'auberge de son capitaine, qui était encore couché, quoiqu'il fût neuf heures passées. Le sieur Augué lui dit de le laisser en repos, et mit les draps de son lit par dessus sa tête.

Drouet, au désespoir, prit son couteau, et en donna plusieurs coups au sieur Augué ; son couteau s'étant cassé, il le jeta par la fenêtre dans la cour de l'auberge, s'enfuit et se réfugia dans l'église de Saint-Jacques ; bientôt, comme il en sortait, il fut arrêté. Le capitaine Augué ne mourut pas de ses blessures.

F. Renout

Source : Amable, Floquet (1833)